

Image not found or type unknown



Entretien à la charge des locataire

Par **DonZack**, le **27/02/2013 à 16:18**

Bonjour, rnmon chauffage est en panne, mon bailleur est d'accord pour le faire réparer, faire venir un professionnel mais à ma charge est ce normal ?

Par **Lag0**, le **27/02/2013 à 16:35**

Bonjour,rnAvez-vous bien fait effectuer chaque année l'entretien de la chaudière (si chaudière il y a) ?

Par **DonZack**, le **28/02/2013 à 19:49**

je n'en ai pas d'idée, j'ai emménagé en Juin

Par **Lag0**, le **01/03/2013 à 07:03**

D'accord.rnDonc cela ne fait pas encore un an.rnLa réparation est normalement à la charge du bailleur, sauf s'il peut démontrer une faute de votre part.

Par **DonZack**, le **01/03/2013** à **19:30**

merci beaucoup !

Par **DonZack**, le **02/03/2013** à **15:38**

Bonjour, je vous ennuie une dernière fois, auriez vous les références des textes de loi ? Merci !

Par **flop**, le **07/03/2013** à **17:35**

bonjour, je suis en location, ma robinetterie d'évier fuit du au calcaire le changement avait été signalé a l'état des lieux, et le propriétaire veut que ca soit a ma charge, est ce qu'il a raison, d'autre part, des rongeurs se sont installés dans les cloisons qui doit faire quelque chose moi ou lui? le parking privatif est envahie d'herbes qui doit le nettoyer moi ou lui?